

# Diepp'Infos

JANVIER 2022- NUMÉRO 29

## EDITO

2022 débute dans un contexte qui est malheureusement sans surprise. La COVID19 est toujours présente et le variant Omicron, bien que considéré moins dangereux, est toutefois beaucoup plus contagieux que les variants précédents.

Le Président de la République, qui vit les derniers mois de son mandat à l'Élysée, incite fortement tous les Français de plus de 5 ans à se faire vacciner. A l'heure où j'écris ces lignes, 78.1% de la population dispose d'un schéma vaccinal complet..

Le pass vaccinal a été adopté et va bouleverser de nombreux foyers dont l'un des membres ne souhaitait pas se faire vacciner, que ce soit pour les loisirs et la vie quotidienne, mais aussi parfois sur le volet professionnel. Cela ne sera également pas sans effet sur les entreprises, artisans, commerçants, administrations et services qui devront trouver comment maintenir leur activité avec du personnel en moins.

Cependant, que l'on soit pour ou contre le vaccin, chacun est bien entendu libre de son opinion, on peut légitimement penser que plus nombreux nous serons vaccinés et plus vite nous pourrons espérer sortir des contraintes qui ont envahi nos vies personnelles et professionnelles depuis mars 2020.

En attendant, la seule attitude à adopter est de rester prudent, de conserver les bonnes pratiques, et surtout de prendre soin de soi et de ses proches.

Je vous présente à toutes et tous, habitants de notre belle commune, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, une excellente santé bien sûr, et de profiter de tous les bonheurs, petits et grands, que la vie mettra sur votre chemin.

Le Maire,  
Jean-Christophe PATON

## CONSEIL MUNICIPAL

*Vous trouverez ci-après les questions traitées depuis le 18.12.2020 par le Conseil Municipal. Parfois résumées, si vous souhaitez plus de détail, retrouvez tous les comptes-rendus sur le site internet de la commune à la page suivante :*

☞ <https://www.dieppe-sous-douaumont.fr/conseil.php>

Réunion du 18.12.2020

(9 votants)

- **Nomenclature comptable au 01.01.2021** : Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Les communes dont la population est inférieure à 500 habitants [...] peuvent appliquer une nomenclature par nature abrégée ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la nomenclature M14 abrégée à compter du 01.01.2021

**Remboursement anticipé du prêt relais** : Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de la commune réalisés en 2019, le Conseil Municipal avait validé la souscription d'un crédit relais de 379 000 € sur 2 ans au taux fixe de 0.34 % dans l'attente de l'encaissement des subventions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser par anticipation le prêt relais Crédit Mutuel.

- **Transfert de pouvoirs de police spéciale** : Vu les compétences exercées par la communauté de communes du Pays d'Étain dont certaines impliquent sauf opposition le transfert des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté, le Conseil, à l'unanimité, décide de transférer les pouvoirs de police spéciale Collecte des déchets ménagers, Assainissement non collectif, mais décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale Circulation et stationnement, Habitat menaçant ruine, Délivrance des autorisations de stationnement de taxi, Police de sécurité pour les ERP à usage d'habitation ou immeubles collectifs à usage d'habitation, Police relative au stationnement des gens du voyage.
- **Décision modificative** : Le Conseil, à l'unanimité, décide la décision modificative suivante : entretien de bâtiment +3150 ; entretien de terrain +4600 ; remboursement du capital d'emprunt +379000 ; aménagement de terrain -4600 qui s'équilibrera par la mobilisation du suréquilibre de la section d'investissement (236 234€) et prélèvement sur le suréquilibre de fonctionnement votés au Budget primitif.

## A NOTER - Elections en 2022

- ☞ Les élections Présidentielles se dérouleront les **10 et 24 avril 2022**. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, vous pouvez le faire jusqu'au vendredi 4 mars inclus pour participer à ce scrutin.
- ☞ Les élections Législatives se dérouleront les **12 et 19 juin 2022**. Si vous ne vous êtes pas inscrit sur les listes électorales pour les Présidentielles, vous pourrez le faire jusqu'au vendredi 6 mai inclus pour voter aux Législatives.

**Réunion du 26.03.2021**

(11 votants)

- **Transfert de la compétence plan local d'urbanisme** : Conformément à la loi ALUR, la communauté de communes a décidé le 21.01.2021 la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ». Les communes sont consultées et ce transfert sera effectif sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois (en l'absence de refus avant le 21.04.2021, la décision de la commune est réputée favorable). Le Conseil, à l'unanimité, valide le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme ».
- **Compte administratif 2020** : Le Conseil, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 et le compte de gestion :
  - Fonctionnement dépenses : .....96 816.22 €
  - Fonctionnement recettes : ..... 372 580.78 €
  - Investissement dépenses : ..... 522 464.40 €
  - Investissement recettes : ..... 342 148.96 €
- **Affectation du résultat** : Le résultat cumulé 2020 s'élevant à 275 764.56 € en fonctionnement et à - 180 315.44 € en investissement, le Conseil décide à l'unanimité l'affectation suivante : 180 315.44 € en investissement (pour couvrir le déficit) et 95 449.12 € en fonctionnement.
- **Subventions aux associations et autres 2021** : Le Conseil décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :
  - Comité des Fêtes « La Dieppoise » : ..... 150.00 €  
(la subvention sera augmentée si reprise des activités)
  - Le Colporteur : ..... 150.00 €
  - Jouer Bouger : ..... 150.00 €
  - Ecole d'Eix (projet forêt si maintenu) ..... 200.00 €
  - Sur les pas d'André Maginot : ..... 100.00 €
- **Taux d'imposition 2021** : A compter de 2021 les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et cela fait l'objet d'une compensation par le versement de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Les communes continuent de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le Maire propose de maintenir pour 2021 les taux d'imposition antérieurs et par application des nouvelles dispositions sus-évoquées, le taux de taxe sur le foncier bâti 2021 sera donc la somme du taux communal 2020 (soit 7.28%) et du taux départemental 2020 (soit 25.72%). Le Conseil fixe à l'unanimité les taux comme suit :

Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des entreprises
33.00%	8.89%	8.87%

- **Budget primitif 2021** : Après présentation détaillée, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 :
  - Fonctionnement dépenses : .....97 007.00 €
  - Fonctionnement recettes : ..... 213 659.12 €
  - Investissement dépenses : ..... 276 715.44 €
  - Investissement recettes : ..... 317 482.44 €
- **Vente d'herbe sur pied** : Le Conseil, à l'unanimité, décide de vendre l'herbe sur pied de la parcelle ZM51 au GAEC de la Coalition pour un montant de 250 €.
- **Election des membres du Bureau de l'AFR** : Suite aux Municipales 2020, il convient de recomposer le bureau de l'Association Foncière de Remembrement qui comprend le maire (ou un conseiller désigné par lui), un délégué du Directeur départemental des territoires, 8 propriétaires exploitants agricoles ou non (4 désignés par la Chambre d'Agriculture et 4 élus à scrutin secret par le Conseil Municipal). Sont élus : MM. Jean-Charles MANGEOT, Pierre MUTELET, Hervé DAUTEL, et Emmanuel MOUTAUX.

- **Tableau des emplois communaux** : Suite aux mouvements sur le poste de secrétaire de mairie, le Conseil approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois communaux (retrait du grade de « rédacteur » et mise à jour des indices pour les postes contractuels 1 et 3).

**Réunion du 01.10.2021**

(9 votants)

- **Plan d'aménagement forestier - Prorogation 2022-2026** : Vu la difficulté de réviser l'aménagement forestier dans de bonnes conditions techniques dans ce contexte de crises sanitaires importantes, la nécessité de poursuivre les renouvellements commencés et les actions d'amélioration des autres peuplements, le conseil accepte à l'unanimité une prorogation de l'aménagement de la forêt proposé par l'ONF pour la période 2022-2026.
- **Contrat de performance et d'objectifs Etat-ONF pour 2021-2025** : Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes au financement de l'ONF à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025, ainsi que le risque de dégradation du service public forestier en raison du projet de suppression de 500 emplois, le conseil exige à l'unanimité le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes au financement de l'ONF; exige la révision du contrat État-ONF 2021-2025; demande que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises, et demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux de la forêt.
- **Participation du SIAEP sur les coûts de maintenance AGEDI** : Le Conseil sollicite à l'unanimité le SIAEP pour une participation au coût annuel de maintenance du logiciel AGEDI (ou de tout autre applicatif métier comptabilité / paie qui le remplacerait) à hauteur de 20%, quote part résultant du temps de secrétariat du syndicat (2h hebdomadaire pour le SIAEP et 8h hebdomadaire pour la commune) et autorise l'émission d'un titre de recette rétroactif pour 2020 et 2021
- **Révision du tarif du bail de chasse** : Le bail de chasse en forêt communale a été renouvelé le 01.04.2016 pour 12 ans selon la procédure d'attribution de gré à gré. Deux candidats s'étaient alors manifestés, le locataire sortant et l'ACCA, qui a obtenu le bail 2016-2028 pour 2 747.09 € annuel, indexé. L'ACCA demande aujourd'hui la baisse de ce prix de location au motif d'un tarif jugé excessif par rapport à d'autres communes, d'une exploitation des coupes éparpillée, du non-respect par les affouagistes du calendrier de chasse, d'une baisse déclarée de la présence de gibier, et enfin d'une forêt souvent traversée par les promeneurs. Le tarif proposé est de 20 € de l'hectare soit 1 555.20 € par an en valeur 2021. Le conseil après en avoir délibéré (M. PREVOT, membre de l'ACCA, n'ayant pas participé au vote) et par 5 voix contre 3, refuse de réviser le tarif du bail de chasse.

**Réunion du 17.12.2021**

(10 votants)

- **Affouages 2021-2022** : Afin de satisfaire les besoins de chauffage des habitants, le Conseil décide à l'unanimité la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant de la parcelle 6, au prix inchangé de 5 euros le stère. L'attribution des bois se fera après partage sur pied, sous la responsabilité des 3 garants désignés (J.VEBER, P.TOUSSAINT et M.WILLEMIN). Le délai d'enlèvement des bois est fixé au 15.09.2022 (sauf cas de force majeure et avec autorisation du maire). Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243.1 du Code Forestier



# BILAN 2021 - PROJETS 2022

## LA VOIRIE

Les interventions en matière de voirie concernent le Département pour la rue Mazel (qui est une RD), la Communauté de Communes pour toutes les autres rues de la commune ainsi que la route de Maucourt, et la commune pour les abords de rues (trottoirs, parkings, pluvial....).

En 2020 le Maire avait demandé à la Codecom la réfection de 2 voies en mauvais état (voire très mauvais état) : l'allée du cimetière et la rue dite « Derrière l'Eglise ». Seule l'allée du cimetière a été retenue pour 2021 et a fait l'objet d'un enrobé neuf, qui a malheureusement dû être repris à plusieurs endroits par l'entreprise à cause de quelques défauts.

La voie communale menant à Maucourt a également été « rafistolée » une énième fois dans la traversée du Chénas. Le Maire a fait part son mécontentement à la Codecom en précisant que ces pansements seront nécessaires chaque année ou presque tant que l'on ne traitera pas le problème de structure de chaussée qui est la cause des déformations.

La rue Derrière l'Eglise devrait normalement être refaite en 2022 si elle est retenue par la commission qui se réunira au cours du premier trimestre.

Pour 2022, au titre de la commune, nous avons demandé le chiffrage de travaux le long de la rue du Paquis : aménagement d'espaces de stationnement coté espace vert, soit en calcaire, soit en plaques béton engazonnées, et traitement des problématiques pluviales le long de la route.

Pour améliorer la visibilité au carrefour entre la rue du Pâquis et la rue Mazel, limitée en raison de la croissance des thuyas le bordant, un miroir de sécurité sera installé avec création d'un STOP (marquage de carrefour obligatoire s'il y a un miroir).

Le chemin de remembrement longeant le nord du village, depuis la route menant à Mogeville jusqu'à l'arrière de la Maroterie a subi des dégâts cet hiver en raison des manutentions de paille. L'agriculteur responsable s'est manifesté en mairie début janvier pour indiquer qu'il corrigerait les désordres causés.

Suite aux forts épisodes pluvieux de l'été 2021, le riverain de l'ancien lavoir a subi en pleine nuit une inondation notamment en raison du mauvais écoulement au niveau du pont. Après avoir insisté auprès de la Codecom, du Département et des services de l'Etat, un curage des buses a été effectué mais c'est malheureusement insuffisant car il serait nécessaire de supprimer les buses sous le pont, un investissement d'ampleur que le Département n'a pas prévu pour le moment.

## LES BATIMENTS

Début 2021, l'entreprise V.Couverture d'Haudainville a procédé au nettoyage / démoussage et traitement des façades et toitures de l'église, du monument aux morts, ainsi que du mur d'entrée du cimetière à la vapeur. L'église a retrouvé un bel éclat, ce que de nombreux habitants ont souligné.

En 2022, un paysagiste procédera à l'aménagement de l'espace vert autour de l'église avec pose d'un grillage en fond de parcelle, plantation de nombreux arbustes, et engazonnement. La porte de l'église sera également repeinte et les horribles protections en plexiglas des vitraux seront retirées.

Au niveau de la mairie, des travaux de peinture seront réalisés par l'entreprise Panarotto dans les escaliers menant à l'ancienne salle du Conseil qui a elle-même fait l'objet d'une réfection complète par l'employé communal en 2021. La chaudière du logement mairie sera remplacée par un modèle plus performant et économe et un chiffrage en vue de la réfection de la toiture est en cours. Selon les disponibilités de l'entreprise retenue, les travaux se feront en fin d'année 2022 ou en 2023. Enfin, des travaux de raccordement électrique du garage de la commune seront également effectués.

## DIVERS

L'ordinateur de la mairie, partagé avec le Syndicat des eaux, était vieillissant et a été remplacé en 2021. Le coût a fait l'objet d'une participation de 20% par le syndicat.

Afin d'améliorer et fiabiliser la gestion du cimetière, un logiciel dédié a été acheté (Logicim).

Les illuminations de Noël de la façade de la mairie ont été remplacées par un motif et des guirlandes blanc froid et les mêmes guirlandes ont été installées au dessus du porche de l'église et sur la haie, avec un rendu du plus bel effet. En 2022, nous poursuivrons le renouvellement des illuminations en remplaçant les motifs fixés sur les candélabres dont la luminosité est désormais quasi inexistante et un aménagement devrait être fait sur la fontaine.

D'autres investissements sont en réflexion.



Vous avez des suggestions de travaux ou d'aménagements pour la commune ?

N'hésitez pas à nous en faire part en adressant un mail à [mairie@dieppe-sous-douaumont.fr](mailto:mairie@dieppe-sous-douaumont.fr)

# SIAEP DIEPPE-DAMLLOUP



## Revalorisation des prix :

Suite aux importants travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable effectués ces dernières années sur les deux collectivités ainsi qu'aux charges de fonctionnement en perpétuelle augmentation, le Conseil Syndical a décidé en séance du 3 décembre 2021 de revaloriser le tarif de l'abonnement et celui du M3 d'eau à compter du 01.01.2022

- 1,35 € / M3 d'eau,
- 35 € / Abonnement

## Clôture de protection à la source du Bois Fumin :

Comme vous avez pu vous en rendre compte, des gens malveillants ont scié et volé les piquets en fer qui tenaient le grillage protégeant la source.

L'assurance ne prenant pas en charge ce genre de sinistre, le SIAEP devra déboursier 2 640 € TTC pour la réparation. Ces travaux seront effectués par l'entreprise MG'2L de Mogeville (les frères LEGRAND).

## PAYfip

Actuellement le syndicat travaille à la mise en place d'un dispositif de paiement des factures par internet. Ce mode de paiement sera opérationnel pour la facturation 2022. Un courrier explicatif vous sera alors adressé.

Je vous souhaite ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une Très Bonne et Heureuse Année 2022 et surtout une Excellente Santé. Prenez soin de vous !

Alain MACEL  
Président du SIAEP

# INFOS PRATIQUES

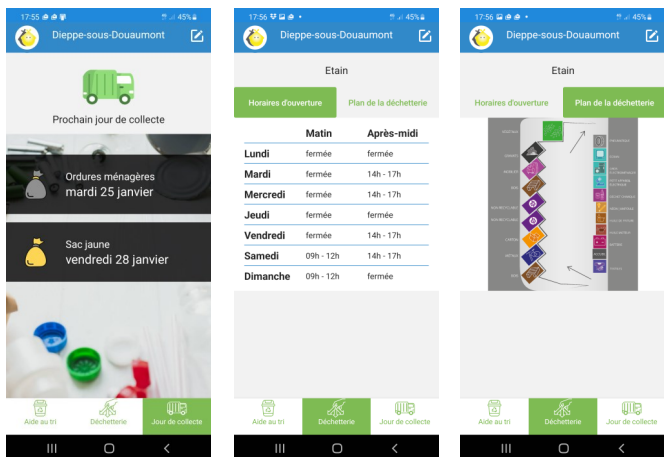
## APPLICATION MOBILE - DECHETS

Vous aimeriez connaître le prochain jour de collecte de vos déchets ? Vous êtes à la recherche d'un outil d'aide au tri des déchets ? Vous souhaitez gagner du temps lors du déchargement de votre véhicule en déchetterie ?

Le syndicat mixte d'étude et de traitement des déchets de la Meuse (SMET) vous facilite la vie avec « SMET au tri », son application mobile gratuite à télécharger sur Play Store:



<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.smet>



## UN NOUVEAU SECRETAIRE DE MAIRIE

Arrivée en janvier 2021, Mme Myriam RICHARD succédait à Mme SIDOT qui avait du renoncer au poste de Dieppe seulement 1 an après son arrivée car la mairie de Buzy avait augmenté son contrat principal.

Cumulant plusieurs emplois, Myriam RICHARD a saisi l'opportunité d'un poste à quasi temps complet à Sivry sur Meuse,

tout près de son domicile. Elle a mis fin à ses fonctions à Dieppe en septembre.

Après plusieurs mois de recherches infructueuses, et un intérim assuré par le Maire, nous avons recruté le 15 décembre dernier M. Stéphane SOITOUX. Il assurera également de secrétariat du syndicat des eaux. Nous lui souhaitons la bienvenue.

## LA FIBRE BIENTÔT DISPONIBLE A DIEPPE

Vous l'avez vu, les infrastructures pour distribuer la fibre optique dans notre commune ont été installées entre l'été et l'automne 2021.

Suite à une récente réunion avec la Région Grand Est et la société Losange, le calendrier de commercialisation a été annoncé et sauf incident de dernière minute, pour Dieppe, la fibre sera **disponible à partir du 21 février**.

Il est donc utile de vous fournir quelques informations.

Le réseau fibre déployé par Losange est un réseau public sur lequel **aucun opérateur ne dispose du monopole**. A ce jour 12 opérateurs sont en capacité de fournir un accès pour les particuliers et près de 48 pour les professionnels. Consultez la liste sur <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Le **raccordement est gratuit** entre le PBO (point de branchement optique installé sur un poteau dans la rue) et votre domicile. La commune a pris en charge une participation de 6000€ afin que l'habitant n'ait rien à payer.

Pour l'installation, la fibre suivra le chemin du fil de téléphone actuel (aérien ou souterrain selon les cas). Il peut arriver que la gaine enterrée soit obstruée et dans ce cas, il vous reviendra de garantir l'accès (donc de faire des travaux).

Attention, l'installation nécessitera obligatoirement la prise de RDV avec un technicien de l'opérateur que vous aurez choisi et le délai pour obtenir ce RDV peut être long.

Renseignez vous sans tarder sur les offres commerciales.

## PETIT RAPPEL DE CIVISME

Les espaces verts de la commune, les trottoirs ou les parkings devant la mairie sont régulièrement souillés par des déjections canines. ... Ce n'est agréable pour personne !

Pensez-vous au riverain devant chez qui votre chien laisse ses petits cadeaux et qui va marcher dedans en allant relever son courrier ou tondre devant chez lui ? Aimeriez vous que ce soit devant votre porte ?

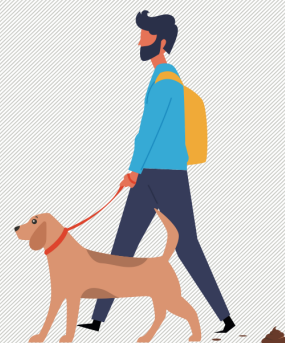
Pensez-vous que l'employé communal apprécie d'avoir sa tondeuse complètement crépie à chaque fois qu'il tond pour que nos espaces verts et notre village soient propres ?

Pensez-vous aux enfants qui jouent dans les espaces verts, ou à la personne qui remonte en voiture après avoir marché dans une crotte posée sur un trottoir, sur le parking de la mairie, ou sur un espace public ?

Qui peut encore croire que marcher dans une crotte porte bonheur ?

Alors, **MERCI DE BIEN VOULOIR RAMASSER** quand votre chien fait ses besoins devant une maison, sur un trottoir, ou sur un espace vert habituellement tondu ! Sachons vivre ensemble !

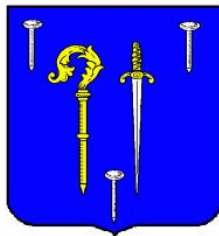
**Lui ne peut pas ramasser...  
VOUS, OUI !**



## COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel  
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT  
☎ 03 29 88 31 93  
✉ [mairie@dieppe-sous-douaumont.fr](mailto:mairie@dieppe-sous-douaumont.fr)  
🌐 [www.dieppe-sous-douaumont.fr](http://www.dieppe-sous-douaumont.fr)  
📘 <https://www.facebook.com/dieppe55400/>

Horaires d'ouverture au public :  
Mercredi de 15h30 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00



I.P.N.S.

## CONTACTER LE MAIRE ET LES ADJOINTS :

- **J.Christophe PATON**  
par téléphone au 06.46.14.11.39  
par mail : [jc.paton@dieppe-sous-douaumont.fr](mailto:jc.paton@dieppe-sous-douaumont.fr)
- **Louissette JECKEL**  
par téléphone au 03.29.83.50.92  
par mail : [l.jeckel@dieppe-sous-douaumont.fr](mailto:l.jeckel@dieppe-sous-douaumont.fr)
- **Alain MACEL**  
par téléphone au 06.88.30.76.81  
par mail : [a.macel@dieppe-sous-douaumont.fr](mailto:a.macel@dieppe-sous-douaumont.fr)